

Rapport d'activité 2007

Annual report 2007



MONNAIE DE PARIS



I - Comptes

Bilan	• 4
Compte de résultat	• 7

II - Annexes

1 Faits marquants de l'exercice 2007	• 9
1.1 Création de l'EPIC Monnaie de Paris	
1.2 Commande de l'Etat	
1.3 Projet stratégique CAP 2012	
2 Règles et méthodes comptables	
2.1 Immobilisations corporelles et incorporelles	• 10
2.2 Ensembles immobiliers de Paris et Pessac	• 11
2.3 Stocks et en-cours	• 12
2.4 Opérations en devises	• 14
2.5 Créances	• 14
2.6 Provisions pour risques et charges	• 15
2.7 Autres points	• 15
3 Dotation de l'Etat à l'Epic	
3.1 Contexte	• 16
3.2 Inventaire comptable de la dotation	• 16
3.3 Bilan de l'EPIC au 1er janvier 2007	• 17
4 Détail des postes du bilan	
4.1 Immobilisations incorporelles	• 18
4.2 Immobilisations corporelles	• 19
4.3 Immobilisations financières	• 21
4.4 Tableau des stocks et en cours	• 21
4.5 Créances clients	• 22
4.6 Autres créances	• 23
4.7 Etats des échéances des créances	• 24
4.8 Disponibilités	• 25
4.9 Autres fonds propres	• 25
4.10 Provisions pour risques et charges	• 26
4.11 Dépréciations à l'actif	• 27
4.12 Avances et acomptes reçus	• 27
4.13 Dettes fournisseurs	• 27
4.14 Dettes fiscales, sociales et autres dettes	• 28
4.15 Etat des échéances des dettes	• 29
4.16 Produits à recevoir	• 29
4.17 Charges à Payer	• 29
5 Détails des postes du Compte de résultat	
5.1 Chiffres d'affaires	• 30
5.2 Achats et charges externes	• 30
5.3 Impôts et taxes	• 31
5.4 Coûts de personnel et effectifs	• 31
5.5 Autres charges	• 32
5.6 Charges et produits exceptionnels	• 32

III - Tableaux complémentaires

Engagements hors bilan	• 33
Soldes intermédiaires de gestion	• 34
Tableau des flux de trésorerie	• 35

Bilan Actif

en euros	Réf annexe	Brut	Amort. & Dépr.	01/01/12
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles 4.1				
Frais de développement				
Concessions, brevets, droit similaire		5 089 366	4 678 771	410 595
Immobilisations corporelles 4.2				
Terrains		7 294 110	83 645	7 210 466
Constructions		25 172 981	20 129 252	5 043 729
Installations techniques, Mat. Outil.		48 454 842	41 955 762	6 499 080
Autres immobilisations corporelles		5 761 324	5 000 271	761 053
Immobilisation remise en dotation		111 173 000		111 173 000
Immobilisations en cours		121 263		121 263
Immobilisations financières 4.3				
Prêts		2 675 912		2 675 912
Autres immobilisations financières		10 355		10 355
TOTAL (I)		205 753 154	71 847 700	133 905 454
ACTIF CIRCULANT				
Stocks 4.4 et 4.11				
Matières premières approvision.		8 590 297	355 869	8 234 428
En cours de productions de biens		44 335 131	4 069 769	40 265 362
Produits intermédiaires et finis		9 138 941	1 760 962	7 377 979
Marchandises		916 168	445 466	470 702
Avances & ac. versés/commandes		115 683		115 683
Créances				
Clients comptes rattachés	4.5 et 4.11	28 132 427	1 171 115	26 961 312
Autres créances	4.6	1 860 737		1 860 737
Divers				
Disponibilités	4.8	98 542 373		98 542 373
TOTAL (II)		191 631 758	7 803 181	183 828 577
Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
Primes de rembt obligations (IV)				
Écart de conversion actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		397 384 911	79 650 881	317 734 030

Soit un total de bilan actif net de 317 734 030,35 €.

Les dépréciations font l'objet de la note 4.11.

La colonne « référence annexe » renvoie aux commentaires de chacun des postes décrits dans la partie 4 des annexes.

Bilan Passif

en euros	Réf annexe	39 447
CAPITAUX PROPRES		
3.2 et 3.3		
Dotation en capital initiale		187 056 913
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		-20 865 993
TOTAL (I)		166 190 921
AUTRES FONDS PROPRES		
Apport en dotation	4.9	111 173 000
TOTAL (II)		111 173 000
PROVISIONS		
4.10		
Provisions pour risques		9 730 664
Provisions pour charges		17 380 157
TOTAL (III)		27 110 821
DETTES		
4.10		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		65 588
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		4 392 959
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4.13	4 435 557
Dettes fiscales et sociales	4.14	3 063 936
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		4 928
Autres dettes	4.14	1 296 322
TOTAL (IV)		13 259 289
Ecart de conversion passif (V)		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		317 734 030

Soit un total de bilan passif de 317 734 030,35 €.

La colonne « référence annexe » renvoie aux commentaires de chacun des postes décrits dans la partie 4 des annexes.

Compte de résultat

en euros	Réf annexe	France	31/12/2007 Exportation	Total
Ventes marchandises		469 642	142 270	611 912
Production vendue de biens		58 511 169	44 067 348	102 578 517
Production vendue de services		1 328 096	1 654	1 329 750
Chiffres d'affaires net	5.1	60 308 907	44 211 272	104 520 179
Production stockée				- 5 014 732
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Transfert de charges				37 068
Reprise de provision pour risques				8 000
Reprise de provision pour charges				7 867
Reprise de provision pour dépréciation des stocks				2 179 081
Autres produits				729 771
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION				102 467 234
Achats marchandises	5.2			633 143
Variation stock marchandises	5.2			7 385
Achats matières premières & autres approvisionnements	5.2			30 520 263
Variation stock matières premières & approvisionnement	5.2			3 622 975
Autres achats et charges externes	5.2			11 817 332
Impôt, taxes et versements assimilés	5.3			4 247 697
Salaires & traitements	5.4			25 087 229
Charges sociales	5.4			14 411 540
Dotations aux amortissements sur immobilisations				4 241 090
Dotations aux dépréciations sur immobilisations				
Dotations aux dépréciations sur actif circulant				4 703 462
Dotations aux provisions pour risques				7 454 310
Dotations aux provisions pour charges				1 861 408
Autres charges	5.5			294 60
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION				108 902 444
RESULTAT D'EXPLOITATION				- 6 435 209
Autres intérêts & produits assimilés				9 919
Différences positives de change				139
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS				10 059
Différences négatives de change				89 884
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES				89 884
RESULTAT FINANCIER				- 79 824
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS				- 6 515 033

Compte de résultat

en euros	Réf annexe	31/12/2007 France
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		20 084
Produits exceptionnels sur opérations en capital		12 756
Reprises sur provisions pour risques		651 046
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	5.6	683 886
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		45 002
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		47 254
Dotations exceptionnelles aux provisions		14 942 588
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	5.6	15 034 845
RESULTAT EXCEPTIONNEL		- 14 350 958
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS		103 161 180
TOTAL DES CHARGES		124 027 173
BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		- 20 865 992
Dont :		
redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		29 880
redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		262 772

La colonne « référence annexe » renvoie aux commentaires de chacun des postes décrits dans la partie 5 des annexes.

1. Faits marquants de l'exercice 2007

1.1. Création de l'EPIC La Monnaie de Paris

En vertu de l'article 36 de la loi n° 2006-1666 de finances pour 2007 du 21 décembre 2006 et du décret d'application n° 2007-259 du 27 février 2007 portant statut de l'établissement public industriel et commercial La Monnaie de Paris, il a été créé un établissement public au 1^{er} janvier 2007.

Le régime financier et comptable de l'EPIC a été défini en sous section 3, section 2, chapitre 1^{er}, titre II du livre 1^{er} de la partie réglementaire du code monétaire et financier (articles R 121-16 à R 121-20).

Le Conseil d'Administration s'est réuni pour la première fois le 5 avril 2007. Le premier Président Directeur Général de l'EPIC a été nommé par décret du Président de la République le 23 avril 2007.

1.2. Commande de l'Etat

Dans le cadre de la loi de finances pour 2007, l'Etat français a passé une commande de 700 millions de pièces de monnaies courantes destinées à la circulation en France auprès de la Monnaie de Paris. Cette commande a été portée à 809,4 millions de pièces en cours d'exercice.

1.3. Projet stratégique CAP 2012

Au cours de l'année 2007, un plan stratégique dénommé « CAP 2012 » a été bâti sur une stratégie de reconquête visant à consolider l'activité principale de la Monnaie de Paris et à construire des relais de croissance. Ce projet impliquant des effets sur l'organisation de l'entreprise, un plan d'accompagnement a été élaboré. Il a été ainsi proposé de résorber le sureffectif par des départs en retraite et des départs volontaires.

La première réunion d'information - consultation du comité d'entreprise dans le cadre du Livre IV du Code du Travail relative à la réorganisation liée au plan stratégique CAP 2012 a eu lieu le 14 décembre 2007.

2. Règles et méthodes comptables

La Monnaie de Paris clôture son premier exercice au 31 décembre 2007. Celui-ci a une durée de 12 mois.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre. S'agissant d'un premier exercice, ce principe était non pertinent,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

L'établissement public La Monnaie de Paris est soumis en matière de gestion financière et comptable aux règles applicables aux entreprises industrielles et commerciales (Article R.121.16 du code monétaire et financier). Il tient sa comptabilité générale conformément aux règlements du comité de la réglementation comptable.

Les états financiers ont été établis en conformité avec :

- le PCG 1999 approuvé par arrêté ministériel du 22 Juin 1999,
- la loi n° 83 353 du 30 Avril 1983,
- le décret 83 1020 du 29 Novembre 1983,
- les règlements comptables :
 - 2000-06 et 2003-07 sur les passifs
 - 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs
 - 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs.

2.1. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les frais accessoires (droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes) sont incorporés au coût d'acquisition des immobilisations.

Le coût de production inclut le prix d'achat des matières consommées des coûts attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

L'immeuble de l'hôtel des Monnaies, sis au 11, quai de Conti, Paris (6^e), appartenant à l'Etat, est mis gratuitement à la disposition de l'établissement public La Monnaie de Paris à titre de dotation. L'établissement est substitué à l'Etat pour la gestion et l'entretien dudit immeuble. Il supporte également le coût des travaux d'aménagement et des

grosses réparations afférents à cet immeuble (Article R.121.17 du code monétaire et financier). Les méthodes comptables appliquées spécifiquement pour cet immeuble sont exposées au § 2.2.

2.1.1. Découpage par composants

Pour les bâtiments détenus par l'établissement à Pessac, les composants suivants ont été retenus :

- gros œuvre, ossature maçonnerie, charpente et couverture dont la durée de vie peut varier entre 15 et 50 ans,
- menuiserie extérieure dont la durée technique de vie peut varier de 15 à 30 ans,
- aménagements intérieurs, dont la durée technique de vie peut varier de 5 à 15 ans.

Pour l'Hôtel des Monnaies mis à disposition par l'Etat à l'établissement, les composants suivants ont été retenus pour les éléments relevant de travaux d'aménagement effectués à l'initiative de l'établissement et ne relevant pas de l'obligation de maintien en l'état du bâtiment imposée par la loi :

- Aménagements intérieurs, dont la durée technique de vie peut varier de 10 à 12 ans.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés linéairement en fonction de la durée de vie indiquée ci dessous :

• Logiciels	de 1 à 3 ans
• Constructions	de 10 à 20 ans
• Installations techniques	de 10 à 20 ans
• Matériel et outillage industriels	de 5 à 10 ans
• Outillages	de 5 à 10 ans
• Agencements et aménagements matériels industriels et outillages	de 5 à 10 ans
• Collections	de 5 à 10 ans
• Installations générales	de 10 à 20 ans
• Matériel de transport	de 4 à 5 ans
• Matériel de bureau et informatique	de 5 à 10 ans
• Mobiliers	10 ans
• Autres immobilisations corporelles	de 5 à 10 ans
• Hôtel des Monnaies - Bien remis en dotation par l'état	Non applicable
• Hôtel des Monnaies - Nouveau composant amortissable	de 10 à 12 ans

2.2. Ensembles immobiliers de Paris et Pessac

2.2.1. Hôtel des Monnaies, sis 11 quai de Conti à Paris

L'établissement n'est pas propriétaire de l'hôtel des Monnaies. Il bénéficie de la jouissance gratuite de l'immeuble pour exercer ses activités statutaires et supporte en contrepartie l'ensemble des travaux d'entretien (incombant généralement au locataire) et des travaux d'aménagement et de grosses réparations (incombant généralement au propriétaire).

En application des dispositions du § 1.3.5 de la norme 6 du recueil des normes de l'Etat « les biens placés sous le contrôle des établissements publics, qu'ils aient un caractère industriel et commercial ou un caractère administratif, ne sont pas inscrits au bilan de l'Etat mais à l'actif du bilan de ces entités ». En conséquence, l'immeuble de l'hôtel des Monnaies est comptabilisé à l'actif du bilan d'ouverture de l'établissement dans un compte de la classe 2 (sous compte 21), en contrepartie d'un compte de fonds propres spécifique aux « EPIC » (compte 102).

Selon les dispositions du § 2.1.2.2 de la norme précitée, l'ensemble immobilier a été évalué à la « valeur vénale » par le service « France Domaine » de la Direction générale des impôts pour un montant de 111 173 000 € au 31/12/2006. Ce montant assimilé à la valeur vénale, qui a été retenu dans le Compte Général de l'Etat au 31/12/2006, a été repris par l'établissement et s'entend « net » de toute autre reprise.

Compte tenu de ses caractéristiques propres, cet immeuble construit en 1775 est considéré comme un « bien ayant une durée de vie non déterminable » selon les dispositions du § II.2.2 de la norme précitée. En conséquence, le montant figurant à l'actif du bilan n'est pas amorti.

En cas d'indice de perte de valeur durable, une dépréciation sera constatée au sens de l'article 322-5 du règlement n° 99-03 du Comité de la réglementation comptable. La dépréciation éventuelle est égale à la différence entre la valeur vénale initiale et la nouvelle valeur vénale déterminée dans les mêmes conditions précisées ci-avant, par le service de « France Domaine ». La dotation sera comptabilisée en contrepartie de la dotation en fonds propres. En revanche, postérieurement à une dépréciation, aucune reprise de dépréciation ne pourra être constatée.

Comptabilisation des travaux d'aménagement et de grosses réparations mis à la charge de l'établissement La Monnaie de Paris

Le III de l'article 36 de la loi du 21 décembre 2006 précise que l'établissement « est substitué à l'Etat pour la gestion et l'entretien dudit immeuble. Il supporte le coût des travaux d'aménagement et des grosses réparations afférents à cet immeuble ».

Compte tenu de l'obligation d'aménagement et de grosses réparations prévue par la loi à laquelle l'établissement ne peut se soustraire et dont la mise en œuvre ne lui confère marginalement aucun avantage économique futur, les dépenses de travaux susvisées sont comptabilisées en charges. Ces dépenses, qui font l'objet de programmes pluriannuels par nature de travaux corroborés aux réalisations

antérieures, font l'objet de constitution de provisions (au sens des dispositions des articles 311-2 4^e alinéa et 321-14-2 du règlement précité). L'enregistrement des provisions est linéaire sur la durée prévisionnelle de remplacement. Lors de la réalisation des travaux, les provisions sont reprises à due concurrence et les coûts des travaux sont constatés en charges de période. Les coûts des travaux excédant les plans pluriannuels ayant donné lieu à dotation sont, le cas échéant, constatés en charges de période.

Il a été retenu de mettre en place ce plan pluriannuel sur une durée de 10 ans glissant.

Les travaux d'aménagement ou de construction que pourrait éventuellement réaliser l'établissement lui procurant des avantages économiques futurs sont comptabilisés sous forme de composants et amortis sur leur durée propre d'utilisation (comme prévu à l'article 314-14-2 du règlement précité).

Autres dépenses d'entretien

Les dépenses d'entretien courant sont comptabilisées directement en charges de l'exercice

2.2.2. Ensemble immobilier de Pessac

La propriété de l'ensemble immobilier de Pessac a été transférée par la loi de finances pour 2007 de l'Etat à La Monnaie de Paris. Dans ce contexte, l'ensemble immobilier a été comptabilisé dans le bilan d'ouverture de l'établissement à la « valeur vénale » retenue dans le Compte Général de l'Etat au 31 décembre 2006, soit 12 623 072 €. L'écart entre cette valeur vénale et le coût historique du terrain et des composants des bâtiments de Pessac a été porté à l'actif du bilan en augmentation de la valeur du terrain de l'ensemble immobilier de Pessac.

2.3. Stocks et en-cours

2.3.1. Valorisation des achats

Les achats de métaux fins sont valorisés au coût unitaire moyen pondéré (CUMP) de l'exercice considéré. Ce CUMP impacte tous les articles en cours de fabrication ainsi que les produits finis. Le coût prend en compte le prix du métal et les taxes, et n'inclut pas d'autres frais accessoires.

Les autres achats sont valorisés au dernier prix d'achat connu (coût de l'article ou coût de la « façon »), les systèmes d'information comptables de l'établissement ne permettant pas de procéder à une valorisation « premier entré – premier sorti ».

2.3.2. Définition des stocks comptabilisés en en-cours

Toute transformation du métal même réalisée par des prestataires extérieurs est considérée par la Monnaie de Paris comme une valeur ajoutée. Ainsi sont considérés comme en-cours :

- tout article en métal ayant subi une première transformation (coût de « façon ») et réceptionné par la Monnaie de Paris. Il peut alors s'agir de planches, de barres, de bobines, d'anneaux, etc....réalisés soit en métaux précieux (principalement or et argent), soit en métaux communs (bronze monétaire, bronze florentin),
- tout article en métal ayant subi une transformation plus complexe et réceptionné à la Monnaie de Paris. Il s'agit là principalement des flans (rondelles de métal prêtes à la frappe) d'or, d'argent ou de métaux communs.

La valeur ajoutée de ces articles augmente au fur et à mesure des transformations réalisées à l'intérieur de l'entreprise jusqu'à ce que l'ensemble du processus de fabrication soit achevé.

A ce moment là, l'article quitte le statut d'en-cours par l'action dite de « délivrance » (changement de la zone de production vers la zone commerciale) et entre en stock de produit fini.

La valeur métal de ces articles est réévaluée selon le CUMP (cf. supra).

2.3.3. Définition des stocks comptabilisés en produits finis

Tout article dont le processus de fabrication est terminé, et qui a été réceptionné par la zone commerciale sans pour autant avoir fait l'objet d'une facturation (par exemple : monnaies étrangères, monnaies de collection, bijoux, médailles) est considéré comme produit fini.

Nota : les monnaies françaises de l'euro ne sont jamais comptabilisées comme produits finis. Leur délivrance (acte juridique de transfert dans la chambre forte) déclenche leur facturation.

2.3.4. Provisions sur stocks

Les dépréciations des stocks s'apprécient, pour les biens stockés à Paris à partir des stocks de produits finis, de marchandises ainsi que d'articles prêts.

Pour les biens stockés à Pessac, ces dépréciations de stocks ne concernent que les stocks de flans de l'euro.

A - Stocks de produits finis et de marchandises

Les stocks qu'ils s'agissent d'articles fabriqués (comptes 31...) ou de marchandises achetées pour la revente (comptes 37...) sont répartis en deux catégories :

- la catégorie A dite aussi « produits catalogue » : ce sont des articles ou des marchandises maintenus en stock et régulièrement réapprovisionnés,
- la catégorie B : les articles ne sont pas systématiquement réapprovisionnés (une fabrication ne peut être déclenchée qu'à partir d'une commande ferme d'au moins 25 exemplaires). Les références B ont vocation à disparaître progressivement. Se rangent dans cette catégorie, entre autres, les articles qui, n'ayant pas été fabriqués depuis l'installation du programme de suivi des coûts des stocks à la Monnaie, n'ont pas de coût de fabrication standard ; ils sont valorisés au coût d'entrée figé en 1998.

a) les articles de catégorie A

Sont dépréciées les références qui n'ont pas été vendues depuis 12 mois étant précisé que les références en or et en argent sont dépréciées à 100% du coût standard de fabrication diminué de la valeur métal alors que les autres références qui ne sont ni en or ni en argent sont dépréciées à 100% ;

b) les articles de catégorie B

La dépréciation pour les références en or et en argent est égale à 100% de la valeur brute de fabrication, diminuée la valeur du métal. Les autres références qui ne sont ni en or ni en argent sont dépréciées à 100% du coût standard de fabrication ou de la valeur figée 1998.

B - Stocks articles en prêt

Tous les articles prêtés sont dépréciés à 100% du coût standard de fabrication

C - Stocks flans Euros

Les flans des pièces qui n'ont pas de prévision d'utilisation dans les 5 ans à venir sont dépréciés à 100% de l'écart entre leur valeur comptable et la valeur métal actuelle actualisée (valeur spot au 31/12 ou valeur moyenne des trois derniers mois, le calcul de la provision étant déterminé sur la base du cours le plus bas), minorée de 20% (coût de la refonte).

2.4. Opérations en devises

La comptabilisation des engagements libellés en devises étrangères s'effectue sur la base du cours de la devise concernée du jour de l'enregistrement comptable.

Lorsqu'à la date de clôture des comptes une créance ou une dette libellée en devise étrangère figure à l'actif ou au passif du bilan, il est constaté un écart de conversion à l'actif ou au passif du bilan calculé sur la base du cours de la devise concernée à la date de clôture.

Lors de la clôture de l'opération (encaissement ou décaissement), l'écart éventuel entre le montant comptabilisé initialement et le montant encaissé ou décaissé in fine est rapporté au compte de résultat au poste « Différences positives de change » ou « Différences négatives de change », suivant le cas.

2.5. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Provision sur clients douteux :

Les provisions sur clients douteux sont déterminées à partir d'une analyse des clients effectuée selon leur nature :

- grossistes français,
- grossistes étrangers,
- détaillants français,
- détaillants étrangers,
- entreprises privées,
- particuliers,
- états,
- collectivités publiques.

Les créances « Etats » et « Collectivités publiques », de par leur nature, n'ont pas à être provisionnées.

A partir de la balance par antériorité à la date de clôture, le montant de la provision pour créances douteuses est calculé sur la base des soldes clients dont les montants ne sont pas couverts par une caution bancaire ou une avance.

La provision pour risque clients est calculée en fonction de la grille ci-après :

Clients dont la facture n'est pas réglée ...

75 jours après l'échéance	90 jours après l'échéance	180 jours après l'échéance	365 jours après l'échéance
25 %	50 %	75 %	100 %

Les avances sont prises en compte pour le calcul de la provision, client par client.

2.6. Provisions pour risques et charges

Les indemnités de départ à la retraite ont été chiffrées pour le personnel à statut contractuel, sur la base d'un calcul individuel. Aucune provision n'est constatée au titre des retraites des ouvriers sous décret ou des fonctionnaires, compte tenu de leurs régimes de retraite spécifiques.

Le compte épargne temps a fait l'objet d'un chiffrage sur la base des droits engendrés au 31 décembre 2007.

Le droit des salariés susceptibles de recevoir une médaille d'honneur du travail a été pris en compte sur la base de la situation individuelle des effectifs présents en fin d'exercice.

Les litiges ont été provisionnés – conformément aux règles comptables du PCG – lorsque le risque était estimé comme avéré.

La constitution des provisions pour litiges est liée à la probabilité élevée d'un décaissement. Les provisions sont calculées conformément à l'article 312-1 du PCG.

2.7. Autres points

Dans le cadre de sa mission d'expertise des pièces mutilées qui lui est confiée par l'Etat Français et en application du décret D 121-2 du Code monétaire et financier, les banques remettent ces pièces à la Monnaie de Paris pour remboursement. A son tour, cette dernière bénéficie d'un remboursement de la part du Trésor. Le montant de l'encours en attente de remboursement apparaît dans la rubrique « Etat, autres créances – remboursement de pièces ».

Les pièces volontairement mutilées, comme les pièces contrefaites, ne sont pas remboursées.

Lors de la fabrication des euros français, le fait générateur du chiffre d'affaires est la facturation déclenchée au moment du transfert du produit fini dans les chambres fortes de La Monnaie. A partir de ce moment et de cette facturation, le produit est réputé appartenir au Trésor et pouvoir être enlevé par la Banque de France.

Contrairement à la méthode de comptabilisation utilisée par l'ancienne Direction des Monnaies et médailles, le dégrèvement de taxe professionnelle est comptabilisé sur l'exercice auquel il se rapporte et non au cours de l'exercice au cours duquel il est confirmé par l'administration fiscale.

3. Dotation de l'Etat à l'EPIC Monnaie de Paris

3.1. Contexte

Lors de la création de l'établissement, l'Etat lui a transféré l'ensemble « des biens et droits » dans les conditions suivantes :

Article L.121-6 III du Code monétaire et financier : « *L'ensemble des biens et droits à caractère mobilier et immobilier du domaine public ou privé de l'Etat attachés aux missions des services relevant du budget annexe des Monnaies et médailles est, à l'exception de l'hôtel des Monnaies sis au 11, quai Conti, à Paris, transféré de plein droit et en pleine propriété à l'établissement public La Monnaie de Paris, à compter du 1^{er} janvier 2007. Tous les biens transférés relèvent du domaine privé de l'établissement privé, à l'exception des collections historiques qui sont incorporées à cette même date dans le domaine public de l'établissement*

[...]

L'hôtel des Monnaies est mis gratuitement à la disposition de l'établissement public La Monnaie de Paris à titre de dotation. L'établissement est substitué à l'Etat pour la gestion et l'entretien dudit immeuble. Il supporte également le coût des travaux d'aménagement et des grosses réparations afférents à cet immeuble ».

3.2. Inventaire comptable de la dotation

Afin d'effectuer l'inventaire des « biens et droits » à caractère mobilier et immobilier qui lui ont été transférés, l'établissement s'est en particulier appuyé sur :

- le bilan du budget annexe des Monnaies et médailles et sur le compte général de l'Etat tels qu'arrêtés au 31 décembre 2006.
- le compte général de l'Etat au 31 décembre 2006 s'agissant des ensembles immobiliers de Paris et Pessac.

Toutefois, dans le cadre de la transition d'une comptabilité publique vers une comptabilité d'entreprise industrielle et commerciale, la valorisation des actifs et passifs au 1er janvier 2007 a fait l'objet d'un certain nombre de retraitements par rapport aux soldes du bilan du budget annexe au 31 décembre 2006.

Les retraitements les plus significatifs sont présentés ci-après :

3.2.1. Retraitement des immobilisations à l'ouverture de l'exercice

Dans le cadre de l'inventaire physique des immobilisations de l'établissement qui a été réalisé courant 2007, les immobilisations corporelles et incorporelles figurant à l'actif du bilan des Monnaies et médailles n'ont été reprises que pour les biens physiquement présents au 1er janvier 2007.

De par leur inscription dans le domaine public de l'Etat d'après le III. de l'article 36 de la loi de finances pour 2007 créant l'établissement, les collections historiques du musée sont incorporées au 1er janvier 2007 pour une valeur symbolique dans le bilan d'ouverture.

3.2.2. Ensemble immobilier de l'Hôtel des monnaies à Paris

La Monnaie de Paris a inventorié et valorisé l'ensemble immobilier de l'Hôtel des Monnaie comme suit :

Les notes 2.1 et 2.2.1 donnent toute information nécessaire à la compréhension de la comptabilisation de l'Hôtel des Monnaies et des coûts qui y sont associés dans les comptes annuels.

La valeur du bâtiment a fait l'objet d'un apport pour tout compris et en l'état.

Aucune provision pour gros entretien n'a été constatée dans le bilan au 1^{er} janvier 2007 constitutif des dotations de l'Etat, [la valeur vénale utilisée comme valeur de comptabilisation de l'Hôtel des Monnaies à l'actif du bilan tenant implicitement compte de son état d'entretien à cette même date].

3.2.3. Ensemble immobilier pessacais

L'ensemble immobilier a été valorisé à la « valeur de marché » telle qu'estimée dans le compte général de l'Etat. Au 31 décembre 2006, le montant estimé était de 12 623 072 €. La note 2.2.2 précise le mode de comptabilisation de cet ensemble immobilier dans le bilan de l'établissement.

3.2.4. Stocks

La valeur de 70,06 M€ des stocks figurant à l'actif net du bilan de clôture 2006 du budget annexe de la Direction des Monnaies et médailles (DMM) a été reprise dans son intégralité à deux exceptions près :

- une nouvelle estimation des risques selon la méthode décrite au point § 2.3.4 C) de ces annexes a conduit à constituer une provision pour dépréciation de 2,68 M€ sur les flans de l'euro,
- une écriture d'inventaire a amené à corriger à la baisse le stock d'ouverture des flans destinés aux marchés export pour 0,61 M€.

3.2.5. Provision sur créances douteuses

De par ses prérogatives de trésorier des services extérieurs du Trésor, l'agent comptable du budget annexe des Monnaies et médailles pouvait, jusqu'au 31 décembre 2006, demander à l'ordonnateur d'émettre des états exécutoires à l'encontre de clients qui, après plusieurs relances et avis d'huissier, n'avaient toujours pas réglé leurs factures. Le recouvrement de leurs dettes était alors confié à l'administration fiscale qui pouvait user de tous ses pouvoirs pour saisir les sommes dues.

Depuis le 1^{er} janvier 2007, l'EPIC « La Monnaie de Paris » ne dispose plus de cette faculté. C'est la raison pour laquelle la provision constituée au 31 décembre 2006 par l'ancien budget annexe a été recalculée en conformité avec la méthode décrite dans la note 2.5, qui tient compte du contexte dans lequel se déroule dorénavant l'exploitation de l'établissement.

3.2.6. Provisions pour risques et charges

Un certain nombre de provisions pour risques et charges ont fait l'objet d'un retraitement dans le cadre de la dotation de l'Etat afin de s'adapter aux règles et principes comptables retenus par l'établissement.

3.3. Bilan de l'EPIC au 1^{er} janvier 2007

En application des choix comptables explicités ci-dessus, l'établissement public La Monnaie de Paris a inventorié et valorisé comme suit les éléments reçus en dotation de l'état au 1^{er} janvier 2007 :

Actif	
Immobilisations incorporelles	702 878
Immobilisations corporelles	134 104 059
Immobilisations financières	2 704 065
Stocks	66 762 550
Créances	19 650 416
Disponibilités	87 926 848
Total Actif	311 850 816

Passif	
Capitaux propres	187 056 914
IAutres capitaux propres	111 173 000
Provisions pour risques	2 935 400
Provisions pour charges	584 028
Emprunts et dettes financières	372 534
Dettes	9 728 940
Total Passif :	311 850 816

4. Détails des postes du bilan

4.1 Immobilisations incorporelles

en euros	Immobilisations apportées en dotation par l'Etat	Acquisitions et création	Diminution	Valeur brute des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
Brevets et marques	271 846	7 846	0	279 692
Logiciels	4 764 031	45 643	0	4 809 674
TOTAL	5 035 877	53 489	0	5 089 366

en euros	Cumuls des amortissements à l'ouverture de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Cumuls des amortissements à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Brevets et marques	252 098	9 859	0	261 957
Logiciels	4 080 901	335 913	0	4 416 814
TOTAL	4 332 999	345 772	0	4 678 771

en euros	Immobilisations apportées en dotation par l'Etat	Acquisitions et création	Diminution	Valeur brute des immobilisations en fin d'exercice
Terrains	7 210 466			7 210 466
Agencement et aménagement terrains	83 645			83 645
Constructions sur sol propre	24 667 979	13 627 123		38 295 102
Immobilisation remise en dotation	111 173 000			111 173 000
Constructions, installations générales, agencement.	11 920 171	4 206		11 924 377
Installations techniques, matériel et outillage ind.	36 234 920	421 376	129 805	36 526 492
Installations générales, agencts., aménngts. divers	250 812			250 812
Collections historiques	0	3 973		3 973
Autres matériels de transport	1 290 980			1 290 980
Matériel de bureau et informatique, mobilier	4 188 696	30 836		4 219 532
Immobilisations corporelles en cours	433 044	121 263	433 044	121 263
TOTAL	197 453 713	14 208 777	562 849	211 099 641

en euros	Cumuls des amortissements à l'ouverture de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Cumuls des amortissements à la clôture de l'exercice
Terrains	0	0	0	0
Agencement et aménagement terrains	0	83 645		83 645
Constructions sur sol propre	19 239 500	889 7533	0	20 129 252
Immobilisation remise en dotation	0	0	0	0
Constructions, installations générales, agencement.	9 973 874	659 061		10 632 935
Installations techniques, matériel et outillage ind.	29 597 608	1 801 262	76 044	31 322 827
Installations générales, agencts., aménngts. divers	250 812	0	0	250 812
Collections historiques	0	0	0	0
Autres matériels de transport	1 114 587	96 954		1 211 541
Matériel de bureau et informatique, mobilier	3 173 274	364 644		3 537 918
Immobilisations corporelles en cours	0	0	0	0
TOTAL	63 349 655	3 895 319	76 044	67 168 930

4.3 Immobilisations financières

en euros	Biens apportés en dotation par l'Etat	Acquisitions et création	Diminution	Valeur brute des immobilisations en fin d'exercice
Prêts & autres immobilisations financières				
- Prêt 1% logement	2 693 710	64 709	82 507	2 675 912
- Dépôts de garantie	10 355	0	0	10 355
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	2 704 065	64 709	82 507	2 686 267

Les fonds versés aux organismes chargés de gérer les fonds du 1% logement sont prêtés à ceux-ci pour une durée de 20 ans.

4.4 Tableau des stocks et en cours

Au 31/12/2007	Valeur brute	Provision pour dépréciation	Valeur nette
- Matières premières et approvisionnements	8 590 297	355 869	8 234 428
- En cours de production de biens (*)	44 335 131	4 069 769	40 265 362
- Produits intermédiaires et finis	9 138 941	1 760 962	7 377 979
- Marchandises	916 158	445 466	470 702
TOTAL	62 980 537	6 632 066	56 348 471

(*) dont valeur comptable HT au 31.12.07 des flans de 1 euro avant provisions : 9,34 M€

La provision inscrite au titre des en-cours de production de biens correspond à une dépréciation des stocks de flan de 1 euro (inserts et couronnes), leur utilisation ne pouvant être envisagée à court terme.

4.5 Créances clients

Créances clients au 31/12/2007 en euros	Valeurs brutes	Provisions	Valeurs nettes
Clients			
Client monnaies courantes françaises (Etat)	16 575 348	0	16 575 348
Clients monnaies courantes étrangères	2 818 615	0	2 818 615
Clients autres produits	8 081 227	1 104 201	6 977 026
	27 475 190	1 104 201	26 370 989
Effets à recevoir :			
Effets à recevoir avalisés	274 297	0	274 297
Effets à recevoir non avalisés	312 454	0	312 454
	586 752	0	586 752
Clients factures à établir	255	0	255
Clients douteux ou litigieux	70 030	66 914	3 116
TOTAL	28 132 227	1 171 115	26 961 112

Le montant élevé des sommes dues par l'Etat au 31 décembre 2007 résulte d'un retard de paiement des euros courants lié à un problème technique en fin d'exercice. Ce retard a été résorbé en janvier 2008 par un virement de 13 454 000 €.

La méthodologie de provisions des créances clients fait l'objet d'un descriptif au point 2.5

4.6 Autres créances

Autres créances au 31/12/2007 en euros

Personnel

Comité d'entreprise	50 000
Salariés, avances à restituer	90
	50 090

Etat, Taxe sur la valeur ajoutée

TVA déductible sur autres biens et services	18 573
TVA déductibles sur factures non parvenues	228 990
TVA sur avoirs à établir	158 518
	406 081

Etat, autres créances

Remboursement de pièces	54 392
Dégrèvement de taxe professionnelle à recevoir	1 309 708
	1 364 100

Autres créances

Créances sur cessions d'immobilisations	359
Autres débiteurs divers	16 358
Divers créances clients	23 009
Acomptes sur cotisations Retraite VRP	741
	40 467

TOTAL 1 860 737

4.7 Etats des échéances des créances

Etat des créances en euros	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts 1% logement	2 675 912		2 675 912
Autres immobilisations financières	10 354		10 354
Clients douteux ou litigieux	70 029	70 029	
Autres créances clients	28 062 397	28 062 397	
Créances r. de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	50 090	50 090	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques			
- Impôt sur les bénéfices			
- Taxe sur la valeur ajoutée	406 081	406 081	
- Autres impôts, taxes et versements assimilés			
- Divers	1 364 099	1 364 099	
Groupe et associés			
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	40 466	40 466	
Charges constatées d'avance			
TOTAL	32 679 431	29 993 164	2 686 267

Montant des prêts accordés en cours d'exercice
 Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice
 Prêts et avances consentis aux associés

4.8 Disponibilités

en euros	31/12/2007
Compte bancaire commercial de collecte	292 035
Comptes ouverts auprès du Trésor	97 373 593
Caisses	49 299
Chèques à encaisser	800 194
Autres encaissement en cours	27 253
TOTAL	98 542 374

Selon l'article R121-19 du code monétaire et financier (livre premier, titre 2, chapitre 1er), et sauf décision contraire du ministre chargé de l'économie, les fonds de l'établissement public sont déposés chez un comptable du Trésor et ne sont pas productifs d'intérêts.

Un compte commercial de collecte est ouvert auprès d'un établissement bancaire privé, en accord avec la Direction générale de la Comptabilité Publique, pour faciliter les opérations de paiement avec l'étranger et les cautions export. Le solde de ce compte au 31 décembre 2007 correspond à des encaissements en attente de centralisation

4.9 Autres fonds propres

L'apport en dotation correspond à la valeur inscrite à l'actif du bilan de l'ensemble immobilier de l'Hôtel des Monnaies pour lequel l'EPIC bénéficie d'un droit d'utilisation gratuit dans le cadre de la mise à disposition par l'Etat à titre de

dotation.

4.10 Provisions pour risques et charges au passif

en euros	Solde au 1 ^{er} janvier 2007	Augmentations dotation exercice	Diminutions reprises exercice	Solde au 31/12/2007	Variation de l'exercice
Risques RH	2 071 040	1 906 310	651 046	3 326 304	1 255 264
Risques commerciaux	864 360	5 548 000	8 000	6 404 360	5 540 000
SOUS-TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES	2 935 400	7 454 310	659 046	9 730 664	6 795 264
Provision MHT à remettre au personnel	6 795 264		7 867	149 505	-7 867
Provision pour grosses réparations		1 804 000		1 804 000	1 804 000
Ind. Départ en retraite Contractuels	253 743	9 391		263 134	9 391
Compte épargne temps	172 913	48 017		220 930	48 017
Réorganisation		14 942 588		14 942 588	14 942 588
SOUS-TOTAL PROVISIONS POUR CHARGES	584 028	16 803 996	7 867	17 380 157	16 796 129
PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES AU PASSIF	3 519 428	24 258 306	666 913	27 110 821	23 591 393
<i>dont dotations ou reprises à caractère d'exploitation</i>		9 315 718	15 867		
<i>dont dotations ou reprises à caractère exceptionnel</i>		14 942 588	651 046		

Dans le cadre du plan de réorganisation CAP 2012, le coût des mesures de portage des congés missions expérience senior (CMES) a été provisionné conformément à l'estimation du coût des mesures décrites dans le document au titre du livre IV du code du Travail présenté au Comité d'Entreprise le 14 décembre 2007. Il a été effectué sur une base quantitative de 100 personnes et un coût correspondant au chiffrage des mesures CMES en fonction d'hypothèses faites sur l'âge des partants.

La provision pour risques commerciaux couvre notamment une provision au titre d'une procédure en cours pour laquelle les réclamations du plaignant sont jugées injustifiées.

La provision pour grosses réparations a été constituée selon la méthode décrite dans la note 2.2.1 à partir d'une estimation pluriannuelle des travaux d'entretien à effectuer portant sur la période 2008-2017.

4.11 Dépréciations à l'actif

en euros	Solde au 1 ^{er} janvier 2007	Augmentations dotation exercice	Diminutions reprises exercice	Solde au 31/12/2007	Variation de l'exercice
Dépréciations sur stocks et en-cours	4 863 081	3 948 066	2 179 081	6 632 066	1 768 985
Dépréciations sur comptes clients	415 719	755 396		1 171 115	1 171 115
DÉPRÉCIATIONS EN MOINS DE L'ACTIF	5 278 800	4 703 462	2 179 081	7 803 181	2 524 381

4.12 Avances et acomptes reçus

Le montant total de 4 392 958 € comprend notamment des avances et acomptes reçus de clients dans les cadres des activités d'éditions particulières et de contrats avec des Etats étrangers relatifs à la production de monnaies courantes.

Ce poste comprend aussi les règlements reçus des clients en attente d'analyse et de lettrage avec les créances correspondantes.

4.13 Dettes fournisseurs

Dettes fournisseurs en euros	31/12/2007
Fournisseurs	
Fournisseurs	1 386 172
Fournisseurs - Factures non parvenues	3 049 384
TOTAL	4 435 556

Les factures non parvenues correspondent à des factures non reçues à la date de clôture mais qui concernent des dépenses engagées en 2007.

4.14 Dettes fiscales, sociales et autres dettes

Autres dettes en euros	31/12/2007
Dettes sociales et fiscales	
Personnel - oppositions	1 326
Charges à payer - Comité d'entreprise	12 000
Personnel - autres charges à payer	905 001
Sécurité Sociale	1 611
Charges sociales - charges à payer	841 799
TVA à payer- Etats européens	4 768
TVA à décaisser	1 297 431
	3 063 936
Autres dettes	
Droits d'auteurs	225 270
Clients - Remises de fin d'année à établir	967 283
Clients - Excédents de versement	85 303
Divers autres dettes	18 466
	1 296 323
TOTAL	4 360 258

Les charges de personnel à payer sont liées au délai de remboursement à l'Etat des fonctionnaires du Ministère des Finances mis à disposition de l'EPIC. Ces fonctionnaires sont payés par l'Etat, puis l'EPIC rembourse cette charge à l'Etat sur la base des frais réels.

Les charges sociales à payer comprennent principalement la taxe sur les salaires et les charges sociales sur le Personnel Finance. La ligne 'TVA à décaisser' correspond à la TVA à payer au titre du mois de décembre 2007 qui a été réglée en janvier 2008.

4.15 Etat des échéances des dettes

Au 31 décembre 2007, l'ensemble des dettes étaient à moins de 1 an.

4.16 Produits à recevoir

Le montant de 1 309 708 € correspond au dégrèvement de taxe professionnelle au titre de l'année 2007 qui sera remboursé en 2008.

4.17 Charges à payer

A en euros	Montant
Emprunts et dettes financières diverses	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 049 383
Dettes fiscales et sociales	1 758 799
Autres dettes dont :	1 149 220
- Droits d'auteurs	181 938
- Remises de fin d'année	967 283
TOTAL	5 957 404

Les remises de fin d'année portées dans la rubrique Charges à payer – autres dettes correspondent aux remises ad valorem consenties sur les ventes 2007.

5. Détails des postes de compte de résultat

5.1 Chiffres d'affaires

Détail des produits en euros	31/12/2007
Ventes de marchandises	611 912
Production vendue	
Monnaies courantes Françaises (hors commémoratives)	37 640 889
Monnaies courantes Françaises commémoratives	2 256 000
Monnaies courantes Collectivités d'Outre Mer	1 959 333
Monnaies courantes étrangères	32 874 839
Prix de cession des monnaies de collection françaises	1 043 057
Monnaies de collection françaises	11 385 457
Monnaies de collection étrangères	846 500
Médailles, décorations, fontes, bijoux, jetons et instruments de marque	14 554 627
Autres produits et prestations	1 347 565
TOTAL	104 520 179

5.2 Achats et charges externes

Détail des charges en euros		31/12/2007
a/ consommation nette de marchandises		640 528
b/ Achats de matières premières et autres approvisionnements		30 520 263
Achats de flans	20 972 170	
Achats de métaux bruts	6 681 207	
Achats d'emballages	1 146 821	
Rachat de la valeur faciale des monnaies de collection	1 045 115	
Achats de fournitures (atelier, magasin, bureau, ...)	674 950	
c/ Variation de stock de matières premières et approvisionnements		3 622 975
d/ Etudes et prestations		3 633 066
Façons de flans	3 252 454	
Autres prestations	380 613	
e/ Achats non stockés de consommables, fournitures et matériels		1 413 194
f/ Autres charges externes		6 771 071
TOTAL CHARGES		46 601 097

Le poste de charge « Rachat de la valeur faciale des monnaies de collection » pour 1 045 115 € doit être rapproché du poste de produit « Valeur faciale des monnaies de collec-

tions » qui s'élève à 1 043 057 €. L'écart correspond au seignuriage conservé par le Trésor.

5.3 Impôts et taxes

Détail des impôts et taxes en euros		31/12/2007
Taxe professionnelle	2 259 059	
Taxe sur les salaires	1 051 087	
Taxe foncière	358 230	
Autres taxes	579 322	
TOTAL	4 247 698	

5.4 Coûts de personnel et effectifs

	Effectifs au 2/01/11	Effectifs au 1/01/12
Fonctionnaires du MINEFE	39	20
Fonctionnaires techniques de la Monnaie de Paris	112	105
Contractuels	39	37
Ouvriers sous décret	488	457
TOTAL	639	599

en euros	Salaires et traitements*	Charges sociales*
Personnel de l'Epic	24 216 315	14 007 887
Personnel MINEFE mis à disposition	870 914	403 653
TOTAL	25 087 229	14 411 540

* hors impôts et taxes liés à la masse salariale

5.5 Autres charges

Détail des autres charges en euros 31/12/2007

Droits d'auteurs	175 908
Redevances pour concession de brevet	84 954
Charges diverses	33 744

TOTAL 294 606

5.6 Charges et produits exceptionnels

Charges exceptionnelles en euros 31/12/2007

VNC des immobilisations cédées	47 255
Dotations aux provisions pour charges	14 942 588
Dotations aux provisions pour risques	0
Autres Charges diverses	45 002

TOTAL 15 034 845

Le montant provisionné au titre des charges à prévoir dans le cadre du volet social du plan stratégique CAP 2012 a été chiffré en cohérence avec trois hypothèses :

- une estimation des départs en termes d'effectifs de 100 personnes,
- une estimation de l'âge des partants réalisée par le management,

- un coût individualisé dans le cadre du CMES (Congés Mission Expérience Senior) tel que défini dans l'accord qui a conclu la négociation sur le livre IV présenté le 14 décembre 2007.

Cette provision a été considérée, de par sa nature, comme exceptionnelle.

Produits exceptionnelles en euros 31/12/2007

Cession d'immobilisations	12 756
Reprise provision pour risques	651 046
Reprise provision pour charges	0
Autres produits divers	20 084

TOTAL 683 886

Engagements hors bilan

Engagements hors bilan donnés en euros	31/12/2007
---	-------------------

Garanties de bonne exécution des marchés	326 055
Garanties de soumission (dans le cadre d'un appel d'offres)	658 985

TOTAL	985 040
--------------	----------------

Engagements hors bilan reçus en euros	31/12/2007
--	-------------------

Cautions bancaires fournis par des clients	2 479 143
--	-----------

TOTAL	2 479 143
--------------	------------------

La Monnaie de Paris assure pour le compte de l'Etat français le stockage en chambres fortes de monnaies courantes avant leur enlèvement par la Banque de France. Ces pièces ne sont plus la propriété de l'EPIC et à ce titre sont consi-

dérées comme des stocks en non valeur qui n'apparaissent pas au bilan de La Monnaie de Paris. Au 31 décembre 2007, la Monnaie de Paris assurait le gardiennage de 204 millions de pièces.

Soldes intermédiaires de gestion

en euros		du 01/01/2007 au 31/12/2007
CHIFFRE D'AFFAIRES		104 520 179
Ventes de marchandises (1)		611 911
Achats de marchandises		633 143
Variation stocks de marchandises		7 385
Coût d'achat marchandises vendues (2)		640 528
MARGE BRUTE SUR MARCHANDISES		- 28 616
Ventes produits finis & travaux		102 578 517
Ventes de services		1 329 750
Production stockée		- 5 014 732
PRODUCTION EXERCICE (3)		98 893 534
Achats matières premières		30 520 263
Variation stocks matières		3 622 975
Consommation matière (4)		34 143 238
Marge sur coût des matières		64 750 296
Activité (5 = 1 + 3)		99 505 449
Marge brute globale (5 - 2 - 4)		64 721 679
Autres achats et ch. externes		11 817 332
VALEUR AJOUTEE		52 904 346
Subventions d'exploitation		
Impôts & taxes		4 247 697
Salaires		25 087 229
Charges sur salaires		14 411 540
Sous total Salaires & Charges		39 498 770
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION		9 157 878
Transfert de charges		37 067
Reprise de prov pour litiges et charges		15 867
Reprise de prov sur dépréciation des stocks		2 179 081
Autres produits		729 772
Autres charges		294 605
Dotations amortissements		4 241 090
Dotations aux prov. pour dépréc. actif circulant		4 703 462
Dotations aux prov pour charges		1 911 408
Dotations aux prov pour risques		7 404 310
RESULTAT D'EXPLOITATION		- 6 435 2098
Produits financiers		10 059
Charges financières		89 884
Résultat financier		- 79 824
RESULTAT COURANT		- 6 515 033
Produits exceptionnels : reprise prov. pour risques		651 046
Autres produits exceptionnels		32 840
Charges exceptionnelles : dot. prov. pour charges		14 942 588
Autres charges exceptionnelles		92 257
Résultat exceptionnel		- 14 350 958
Impôts sur les bénéfices		
RÉSULTAT NET		- 20 865 992

Tableau des flux de trésorerie

Flux en euros	Transfert au 01/01/2007 à l'EPIC	Mouvements de l'exercice 2007
Flux de trésorerie liés à l'activité		
Résultat net		-20 865 992
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :		
+/- amortissements et provisions (y.c. actif circulant)		30 368 093
Plus values de cessions nettes d'impôts		29 770
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT (MBA)	0	9 531 871
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité :		
+/- variation des stocks	-66 762 550	8 645 094
+/- variation des créances d'exploitation	-16 463 157	-11 369 233
+/- variation des dettes d'exploitation	8 444 055	384 461
+/- variation des autres créances liées à l'activité	-3 187 259	1 326 522
+/- variation des autres dettes liées à l'activité	1 284 886	3 075 371
FLUX NET DE TRESORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ	-76 684 025	11 594 085
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		
- Acquisitions d'immobilisations	-134 806 937	-707 098
+ Cessions d'immobilisations		12 756
+/- Variation des immobilisations financières	-2 704 065	17 800
+/- Variation des créances et dettes sur immobilisations		4 927
FLUX DE TRESORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	-137 511 002	-671 615
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		
- Dividendes versés		
+ Incidence des variations de capital	187 056 913	
+ Incidence des variations de dotations	111 173 000	
+ Incidence des variations de provisions	3 519 428	
FLUX DE TRESORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	301 749 341	0
Variation de trésorerie	87 554 314	10 922 471
+ Disponibilités à l'ouverture (Actif)		87 926 848
+/- Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit à l'ouverture (Passif)		-372 534
TRÉSORERIE À L'OUVERTURE		87 554 314
+ Disponibilités à la clôture (Actif)	87 926 848	98 542 373
+/- Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit à la clôture (Passif)	-372 534	-65 588
TRÉSORERIE À LA CLÔTURE	87 554 314	98 476 785



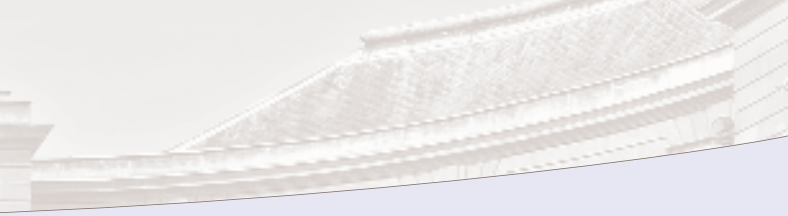
GB



II

??????????????

GB

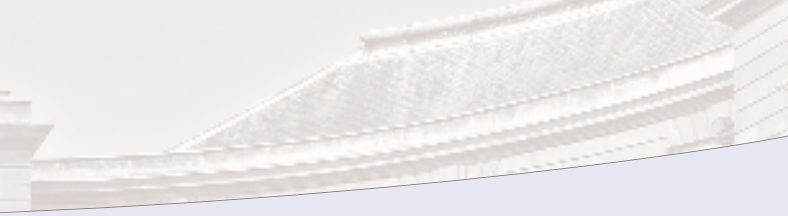


GB



III ?????????????

GB

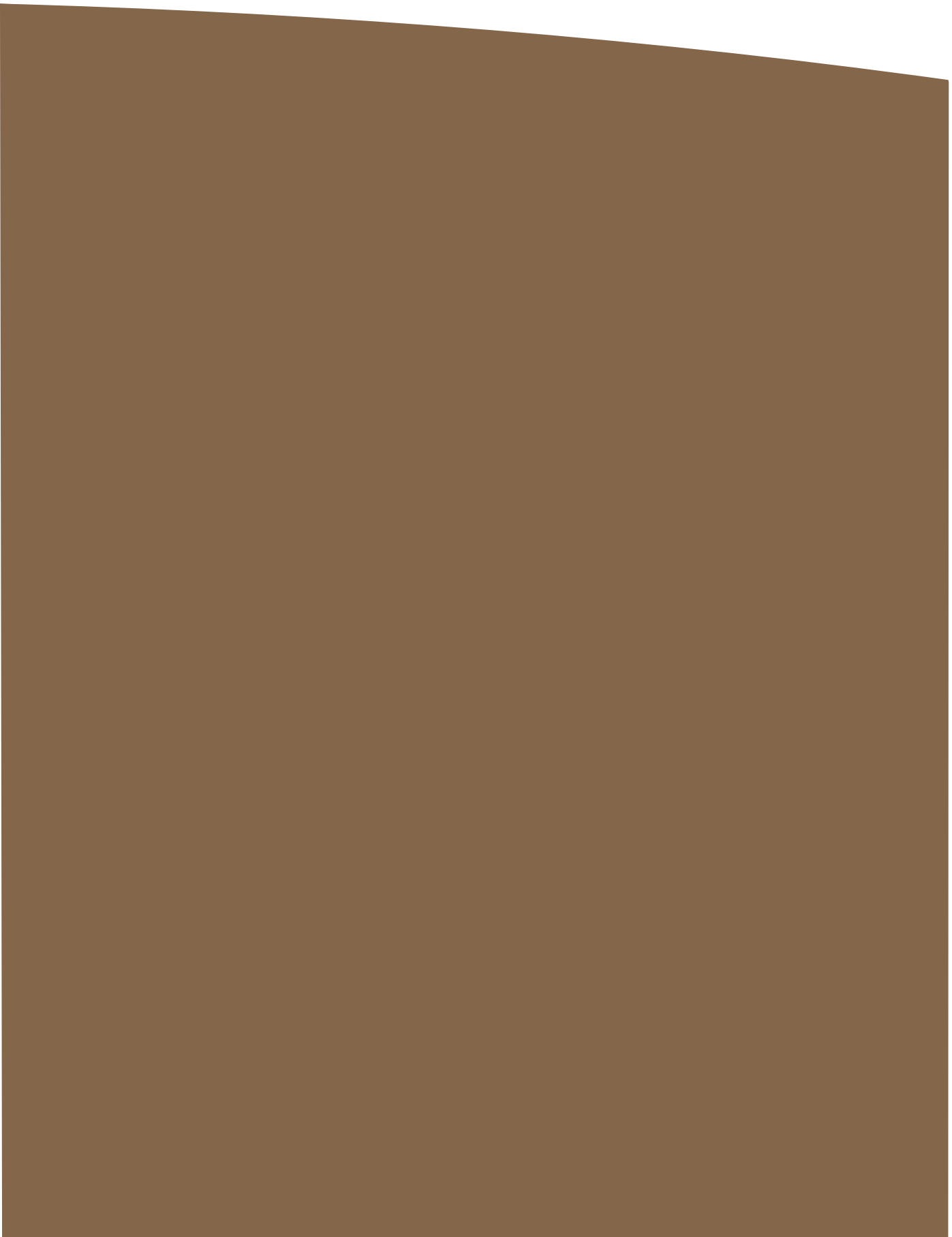


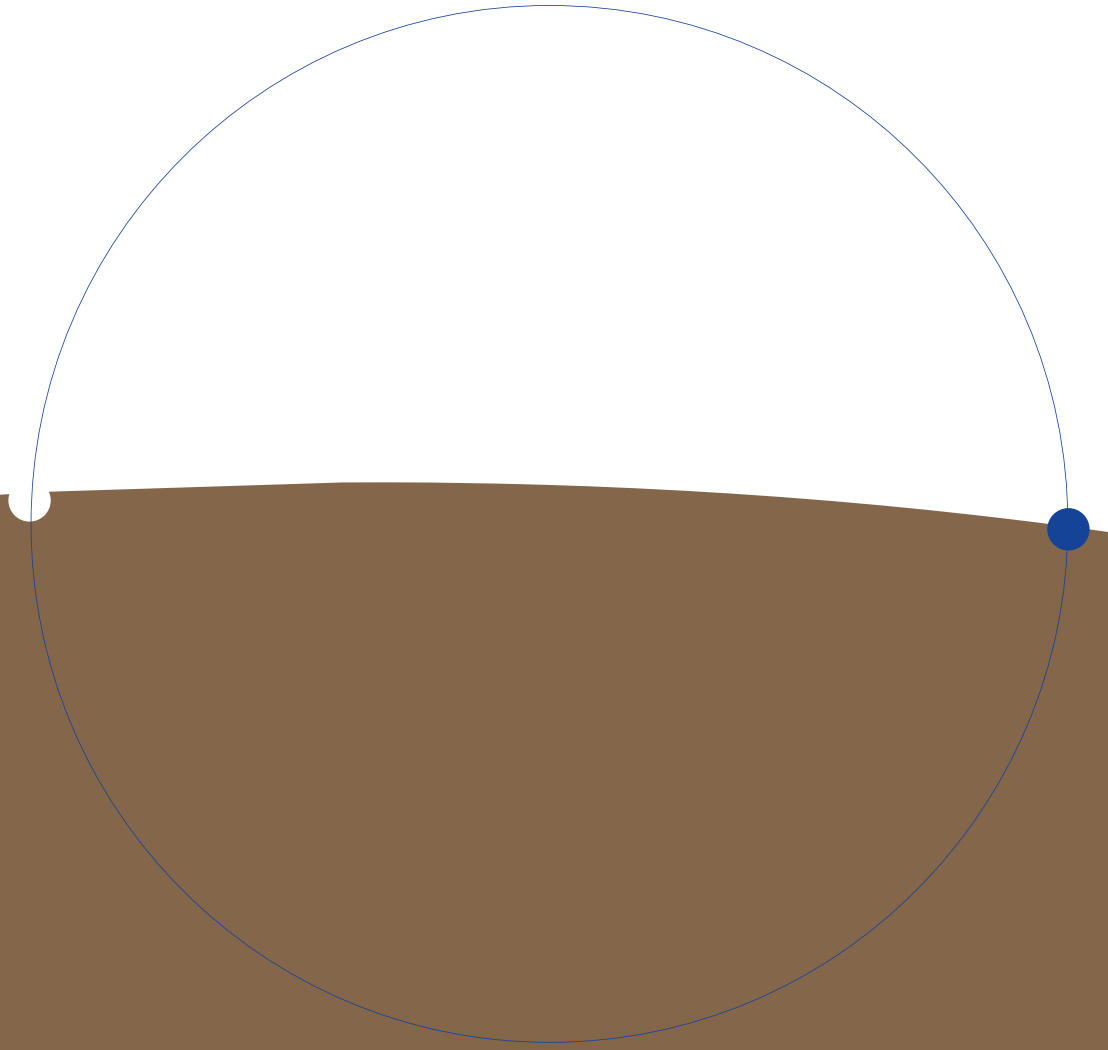
GB



1 Annexes

GB





MONNAIE DE PARIS

11, quai de Conti - 75006 Paris - www.monnaiedeparis.fr